



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**Nombre de délégués**

- En exercice	60
- Présents	33
- Votants	36
- Représentés	03
- Absents	24

L’an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,  
Président du SIRMOTOM.*

*Monsieur Le Président procède à l'appel nominal.  
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**M. JEGO :** Bonsoir. Merci de votre présence pour la réunion de notre Conseil syndical.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Il convient de nommer un Secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de Mme Sandrine GENTET.

Je ne vois pas d'autres candidatures.

Madame Sandrine GENTET est nommée Secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2020 ;
- Désignation des membres des Commissions spécialisées ;

### **FINANCES**

- Rapport d'orientation budgétaire 2021 ;
- Autorisation donnée au Comptable Public d'augmenter le compte de réserve 1068 ;

### **COMMANDE PUBLIQUE**

- Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2020 ;

### **FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL**

- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

### **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Modification de la délibération n°DCS2020/42 du 16 octobre 2020 portant sur la modification de la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. ;
- Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- Autorisation donnée au Président à signer les conventions de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et de collecte des lampes usagées avec l'organisme OCAD3E ;

\*\*\*\*\*

- Affaires et questions diverses.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

**M. JEGO :** Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Aucune.

Je le mets aux voix :

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

J'en profite pour remercier sincèrement à nouveau notre sténotypiste qui prend les réunions depuis de longues années et qui fait un travail remarquable de transcription de nos débats.

## Désignation des membres des Commissions spécialisées

**M. JEGO :** Je vous ai proposé que chacun puisse s'inscrire dans les différentes Commissions de travail. Vous avez fait ce travail d'inscription. Il convient donc maintenant de désigner officiellement les membres des Commissions suivantes :

- ✓ Finances et budget
- ✓ Affaires générales – Personnel
- ✓ Prévention
- ✓ Collectes et Déchetteries
- ✓ Prospectives

Y a-t-il d'autres candidatures de personnes qui souhaiteraient s'ajouter aux inscriptions ? Il est toujours possible de le faire dans le temps. Pour l'instant, il convient de former les Commissions en prenant une délibération.

Pas d'autres candidatures.

### **Commission Finances et budget : 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Vincent CHIANESE**

*Délégués s'étant inscrits sur les listes :*

- *Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)*
- *Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)*
- *Monsieur Michel FONTAN (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)*

### **Commission Affaires Générales-Personnel : 2<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Lionel VALLEE**

*Délégués s'étant inscrits sur les listes :*

- *Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur GALAN Jean-François (Courcelles-en-Bassée – C.C. Pays de Montereau)*

### **Commission Prévention : 3<sup>ème</sup> Vice-Président Madame Christina QUERMELIN**

*Délégués s'étant inscrits sur les listes :*

- *Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)*

- Madame Sandrine GENTET (Ville-Saint-Jacques – C.C. Moret Seine et Loing)
- Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Hervé CLOOTENS (Gravon – C.C. Bassée Montois)
- Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Madame Christelle AMABLE (Egligny – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Jean-François ROBERT (Blennes – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Collectes et Déchetteries : 4<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Michel MARTI**

*Délégués s'étant inscrits sur les listes :*

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Frédéric FONTAINE (Marolles-sur-Seine – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Vouls – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Gaston MAILLARD (Salins – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Christelle AMABLE (Egligny – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Philippe CROSNIER (Dormelles – C.C. Moret Seine et Loing)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Prospectives : 5<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Frédéric FONTAINE**

*Délégués s'étant inscrits sur les listes :*

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)

Je mets aux voix la désignation des membres des Commissions susnommées :

*Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :*

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 33
- Nombre de votants : 36
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Les commissions Finances et budget, Affaires Générales-Personnel, Prévention, Collectes et déchetteries, Prospectives sont composées ainsi :

**Commission Finances et budget : 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Vincent CHIANESE**

- Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Michel FONTAN (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Affaires Générales-Personnel : 2<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Lionel VALLEE**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur GALAN Jean-François (Courcelles-en-Bassée – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Prévention : 3<sup>ème</sup> Vice-Président Madame Christina QUERMELIN**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Sandrine GENTET (Ville-Saint-Jacques – C.C. Moret Seine et Loing)
- Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Hervé CLOOTENS (Gravon – C.C. Bassée Montois)
- Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Madame Christelle AMABLE (Egigny – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Jean-François ROBERT (Blennes – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Collectes et Déchetteries : 4<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Michel MARTI**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Frédéric FONTAINE (Marolles-sur-Seine – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Gaston MAILLARD (Salins – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Christelle AMABLE (Egigny – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Philippe CROSNIER (Dormelles – C.C. Moret Seine et Loing)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Prospectives : 5<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Frédéric FONTAINE**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions des commissions permanentes ou spéciales : un représentant du service compétent, des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du dossier.

Ces membres sont élus à l'unanimité avec nos applaudissements !

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

**M. JEGO :** Nous passons à la partie importante de notre réunion : le débats sur nos orientations budgétaires. Je passe la parole à Vincent CHIANESE pour les mauvaises nouvelles.

**M. CHIANESE :** Bonsoir.

Les dépenses de fonctionnement :

**En recettes de l'exercice N :**

- 2019 : 8 031 105,81 €
- 2020 : 8 407 985,34 €

Soit une évolution de 4,69 %.

**En dépenses de l'exercice N :**

- 2019 : 8 345 677,47 €
- 2020 : 8 339 553,96 €

Soit une évolution (à l'équilibre) de - 0,07 %.

Les résultats de l'exercice N :

- En 2019 : - 314 571,66 €
- En 2020 : 68 431,38 €

Excédent reporté de l'exercice N - 1 :

- En 2019 : 837 683,99 €
- En 2020 : 553 112,33 €.

Soit une évolution de - 37,55 %.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 523 112,33 € en 2019 et à 591 543,71 € en 2020, soit une évolution de 13,08 %.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de + 376 879,53 €.

Cette hausse est due principalement aux versements du SYTRADEM (soutien CITEO et matériaux triés).

Les dépenses sont stabilisées entre 2019 et 2020.

La contribution au SYTRADEM passe de 3 552 602,63 € TTC en 2021 contre 3 431 943,08 € en 2020, soit une hausse de + 3,52 % du budget total. Cette hausse est due à l'augmentation de la population.

Le calcul se fait au prorata de la population du SIRMOTOM :

- En 2021, cela représente 57,375 € HT par habitant,
- Contre 55,875 € HT par habitant en 2020

Soit une hausse de + 1,50 € HT sur le coût par habitant.

#### La capacité d'auto-investissement :

- ✓ Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021/2023 :
  - Montant total de 7 291 900 €.
  - Deux projets structurants :
    - Extension de la déchetterie de Montereau pour un montant de 3 180 700 €
    - Mise en place des Points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés pour un montant de 4 111 200 €.
- ✓ Le financement des investissements du SIRMOTOM est assuré par les subventions et l'excédent d'investissement.

Il n'y a pas d'endettement prévu pour le SIRMOTOM en 2021. C'est plutôt une bonne nouvelle.

#### L'évolution de la contribution des communes :

La diminution des contributions entre 2016 et 2018 a permis l'apurement des excédents de fonctionnement.

En 2021, la contribution des communes adhérentes au SIRMOTOM requiert une augmentation de 1 % pour permettre d'assimiler la hausse des tonnages et de la contribution au SYTRADEM.

Le coût par habitant sera de 137,91 €. C'est un coût identique aux années 2014 et 2015. Pour un total de 7 762 953,90 €.

#### Le bilan financier des marchés et des déchetteries :

Lot 1 : un coût réel en 2020 de 2 752 320,29 € TTC et un coût prévisionnel 2021 de 2 680 000 € TTC.

Lot 2 : un coût réel en 2020 de 69 679,21 € TTC et un coût prévisionnel 2021 de 65 000 € TTC.

Lot 3 : un coût réel en 2020 de 209 569,58 € TTC et un coût prévisionnel 2021 de 250 000 € TTC.

Lot 4 : un coût réel en 2020 de 4 157,14 € TTC et un coût prévisionnel 2021 de 5 000 € TTC.

Le total général du coût réel 2020 est de 3 035 726,22 € TTC et celui du coût prévisionnel 2021 est de 3 M€ TTC.

Le prestataire en charge de la gestion des déchetteries est AUBINE VEOLIA PROPRETE depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 (remplaçant BOURGOGNE RECYCLAGE).

Le bilan 2020 sur les deux déchetteries nous montre un tonnage en hausse de 68,46 tonnes versus 2019 (remarque : hors tonnages Eco-organismes également collectés en déchetterie).

La fréquentation est en baisse : - 3 028 visites versus 2019 (remarque : impact situation sanitaire ?).

En 2020, les déchets réceptionnés s'élèvent à 9 518,04 tonnes pour un coût de 651 669,09 €.

Le coût du gardiennage est de 352 190,09 €.

Soit un total de 1 003 859,18 € TTC.

Le budget prévisionnel 2021 est de 1 040 000,00 €.

Les recettes de la collecte des déchets :

Les recettes de la collecte des déchets proviennent principalement :

- De la revente des matériaux
- Du soutien des Eco-organismes

**Revente matériaux (versements au SYTRADEM) :**

En 2018 : 150 761,12 €

En 2019 : 118 052,91 €

En 2020 : 111 568,87 €.

**Soutiens CITEO :**

En 2018 : 337 708,64 €

En 2019 : 282 389,33 €

En 2020 : 539 311,31 €

**Soutien AUBINE :**

En 2018 : 832,00 €

En 2019 : 908,70 €

En 2020 : 708,50 €

Soit un total en 2018 de 489 301,76€

Soit un total en 2019 de 401 350,94 €

Soit un total en 2020 de 651 588,68 €.

**Concernant la contractualisation avec les Eco-organismes, un total de recettes de :**

- 55 736,66 € en 2018
- 60 585,89 € en 2019
- 74 441,32 € en 2020

Le bilan des tonnages des collectes :

**Concernant le Lot 1 :** Collecte en porte-à-porte et entretien et maintenance des bacs (prestataire : AUBINE – VEOLIA PROPLETE), à noter une augmentation des ordures ménagères, une augmentation des collectes sélectives et une augmentation des encombrants.

**Mme ZAÏDI :** Entre 2019 et 2020, tous les tonnages collectés ont représenté une augmentation de 703 tonnes ! On en parle parce que c'est énorme. 703 tonnes collectées en plus !

**M. CHIANESE :**

**Concernant le Lot 2 :** Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants (prestataire : COVED), il y a eu une légère augmentation :

**Concernant le Lot 3 :** Collecte des Points d'apport volontaire et l'entretien/maintenance des bornes (prestataire COVED), il y a eu une augmentation des ordures ménagères, une diminution des collectes sélectives, une augmentation du verre et une diminution du papier.

**M. JEOG :** Merci pour cette présentation.

En résumé, l'équation de cette année est la suivante :

Evidemment, nous maintenons tous nos projets, propositions et installations des Points d'apport volontaire, rénovation de la déchetterie de Montereau dans nos perspectives.

Deux contraintes pèsent sur nous :

- La première : une augmentation due au confinement et au fait que les gens restent davantage chez eux, notamment du fait du télétravail. Nous avons une augmentation considérable des ordures collectées (703 tonnes de plus !). Cela représente plus de 3 % de l'augmentation du tonnage, ce qui est conséquent.
- La deuxième : d'une part, la contribution du SYTRADEM qui se répartit avec une augmentation de la population. Comme la contribution est à l'habitant, quand les statistiques sortent et qu'il y a plus d'habitants, la contribution augmente. D'autre part, la volonté du SYTRADEM d'anticiper un certain nombre de dépenses futures et de nous ajouter 1,50 € par habitant pour faire des réserves (au départ il voulait nous ajouter 2,50 € par habitant. J'ai obtenu 1,50 € après avoir négocié). Ce n'est pas une mauvaise politique car il faut pouvoir faire face aux dépenses à venir et à un certain nombre d'augmentations. Tant que nous n'avons pas de nouvelles recettes extérieures, il faut que nous fassions ces réserves.

Pour être raisonnables, il faudrait augmenter la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 3 %. J'ai demandé aux services, sous l'autorité de Vincent CHIANESE, de Michel FONTAN et d'Andrée ZAÏDI de regarder. Nous vous proposons de limiter l'augmentation à 1 % cette année, soit 1,37 € par habitant et de prendre le reste (ce qui va nous manquer) sur des économies, sur une bonne gestion, sur la rationalisation de nos dépenses, sur les recherches de recettes nouvelles -comme nous le faisons en permanence.

J'aurais voulu rester à 0 % d'augmentation, selon l'un de mes engagements.

Je remercie Andrée ZAÏDI et ses services d'avoir fait un gros travail de présentation des documents. Quand on regarde le tableau, même en augmentant de 1 %, cela ne nous ramène pas au niveau de la TEOM d'il y a 4 ou 5 ans car nous avons fait de grosses diminutions à cette époque-là. Cela nous place en-dessous du taux de la taxe de 2014, 2016, mais c'est tout de même un petit effort. Il faudra l'expliquer -nous le ferons via notre lettre distribuée tous les deux mois dans toutes les boîtes aux lettres- par l'augmentation des déchets trouvés dans les poubelles. Les gens vivant plus chez eux, nous collectons davantage. 703 tonnes de plus, c'est du jamais vu ! Nous ne les avons pas inventées. C'est une des conséquences de la COVID et du nouveau mode de vie des gens. Il faut bien y faire face.

Voilà les thématiques de nos orientations budgétaires.

Il ne s'agit que d'orientations. Ce n'est pas le budget. Le débat de ce soir porte sur ces orientations. Nous devons pouvoir arriver à bâtir un budget avec 1 % d'augmentation. Avez-vous des remarques ou des questions ?

Tout le monde est en phase avec cette réalité, que nous expliquerons. Nous fournirons l'explication pour le faire savoir aux habitants. Il va falloir faire rentrer tout cela dans le budget qui vous sera présenté au mois de mars et je remercie par avance André et toute son équipe pour ce faire.

Le débat a eu lieu. Je vous en remercie.

**AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC D'AUGMENTER LE COMPTE  
DE RESERVE 1068**

**M. CHIANESE :** VU que le Comptable Public a détecté une anomalie de sur-amortissement sur le compte 28051 ;  
Vu l'avis n° 20012-05, rendu le 18/10/2012 par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNCOP) repris dans la note des Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances et des comptes publics du 12/06/2014, le Conseil Syndical doit prendre une résolution autorisant le comptable à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Le débit du compte 28051 pour 156,99 €
- Le crédit du compte 1068 pour 156,99 €

Il est demandé au Conseil syndical d'autoriser le Comptable à augmenter le compte de réserve 1068 de 156,99 €.

**M. JEGO :** Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret sur cette décision fondatrice de changer 156,99 € d'un compte à l'autre ? Aucune.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté.

**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2020**

**M. JEGO :** J'ai à vous communiquer un certain nombre d'informations sur des marchés publics qui ont été conclus pour l'année 2020. Ils concernent les Points d'apport volontaire avec des travaux de génie civil (COLAS IDFN), la fourniture de bacs avec CONTENUR SL et des procédures sur l'exploitation des déchetteries (ESE France SA et AUBINE).

Y a-t-il des remarques sur ces marchés ? Aucune.

Vous prenez acte qu'ils ont eu lieu.

**APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS  
OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE-ET-MARNE**

**M. VALLEE :** Il s'agit de signer la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne. Cette convention ne génère pas de paiement, donc de frais supplémentaires, sauf à ce que nous ayons à missionner le Centre de Gestion sur un certain nombre de points.

**M. JEGO :** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est approuvé.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2020/42 DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT SUR  
LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2018/24 PORTANT SUR LA CREATION  
D'UNE C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR  
L'ELABORATION ET LE SUIVI DU P.L.P.D.M.A.**

**M. JEGO :** Cette modification de délibération concerne Christelle AMABLE et Virginie VOLLEREAU qui vont intégrer la Commission consultative d'élaboration et de suivi. Nous devons prendre une délibération pour qu'elles puissent l'intégrer.

Y a-t-il des remarques ? Aucune.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Elles sont donc nommées avec nos félicitations !

**ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS  
ET ASSIMILES (PLPDMA)**

**M. JEGO :** Je demande à Julien GROSSIN-DEBASTTISTA de nous exposer ce point. Je le félicite car il a porté ce travail tout seul, avec la collaboration de ses collègues mais il est l'âme vivante de ce programme.

Vous avez reçu ce document de 180 pages. Il va nous en présenter une synthèse.

**M. GROSSIN-DEBASTTISTA :** Je vais vous présenter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit de la feuille de route pour essayer de piloter la réduction de nos déchets (en quantité et en qualité avec des déchets moins nocifs via le captage des déchets dangereux, etc.).

Notre objectif réglementaire et aussi national est d'essayer d'atteindre – 15 % entre 2010 et 2030 (sur 20 ans).

Toutes les actions sont recensées en dix thèmes, avec trois axes transversaux :

- ✓ L'éco exemplarité : porter l'éco exemplarité au sein du SIRMOTOM et essayer de la déployer dans les administrations et sur les manifestations (événements festifs et sportifs) du territoire ;
- ✓ La sensibilisation générale : toutes les thématiques classiques de prévention (le gaspillage alimentaire et la prévention en général) ;
- ✓ Une partie pour suivre les instruments économiques qui sont à disposition du Syndicat pour accompagner cette lutte contre la production des déchets.
- ✓ Un accent sur le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et pour le grand public ;
- ✓ Un volet sur la production de déchets verts en encourageant la gestion de proximité des biodéchets (compostage, les opérations de poules, le broyage à domicile, etc.).
- ✓ Augmenter la durée de vie des produits en favorisant le réemploi et la réparation des objets ;
- ✓ Les actions emblématiques : le Stop Pub, favoriser la consommation de l'eau du robinet, etc.
- ✓ Nous essayerons d'accompagner les entreprises et le BTP
- ✓ Et de réduire les déchets marins (avec l'interface des fleuves et rivières de notre territoire, on peut avoir un impact sur ces thématiques).

L'idée est de piloter ces actions sur six années. Le programme qui reste en place peut être remis à jour et réactualisé. Ce travail a été fait avec la Commission de consultation d'élaboration et de suivi, qui regroupe des élus et des acteurs du territoire, que je remercie.

Suite à une consultation du public qui a eu lieu entre décembre et janvier, il convient de le soumettre ce jour à adoption du Conseil syndical.

**M. JEGO :** Merci Julien de cette présentation. C'est un travail ambitieux. C'est une feuille de route qui est appelée à être réadaptée et affinée, mais nous avons un devoir important : le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré. Le tonnage non généré ne coûte pas cher, ne pèse pas sur la TEOM et préserve la planète. Il faut que nous fassions cet effort collectif de réduction de nos déchets. C'est un effort international, national et local. Nous aurons l'occasion au moment de la présentation du budget de l'évoquer. Julien, il serait bien que nous ayons une fiche précisant les actions budgétaires qui vont être ciblées sur des actions du Plan, afin de montrer qu'il y a le Plan, la feuille de route et les actions ciblées dans le budget qui suivent la feuille de route.

Au-delà de ce document, si vous avez des idées et des suggestions à faire, nous sommes à votre disposition (Julien, moi-même et les membres du bureau). Ce schéma pourra être adapté chaque année et ajusté en fonction de vos idées. Il y a plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une seule.

Au-delà de la Commission qu'il a élaborée et je l'en remercie, n'hésitez pas non plus à faire des propositions, des suggestions de tout ce qui pourrait être actions menées par nos soins afin d'aller dans le sens de la diminution des déchets et d'incitation à les réduire.

Y a-t-il des remarques ? Aucune.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité. Félicitations ! C'est un très beau travail.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE COLLECTE  
SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES  
MENAGERS (DEEE) ET DE COLLECTE DES LAMPES USAGEES  
AVEC L'ORGANISME OCAD3E**

**M. MARTI :** Il s'agit de renouveler deux conventions de collecte de déchets particuliers. Elles nous ont rapporté 12 000 € en 2020. Ce sont les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) et de collecte des déchets sur les lampes usagées.

Ces collectes étant séparées, il s'agit de signer deux conventions avec le même organisme (OCAD3E).

Il appartient à l'assemblée d'autoriser le Président à signer le renouvellement de ces conventions dont l'échéance était au 31 décembre et qui commencerait au 1<sup>er</sup> janvier avec un effet rétroactif.

**M. JEGO :** Il n'y a pas de remarque sur ce sujet.

Tout le monde est d'accord.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est approuvé.

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. JEGO :** Je voulais évoquer les tensions que nous avons avec la Ville de Montereau. Je crois que vous avez reçu le double d'un courrier que m'a adressé à nouveau le Maire de Montereau. Je vous avoue que je trouve cela épuisant, extrêmement désagréable et que ce sont des méthodes de travail que je n'ai jamais pratiquées, mais il y a une volonté de polémique.

Je souhaite faire un rappel car il est important que vous ayez les éléments à l'esprit.

La Ville de Montereau nous a saisis à l'automne dernier sur une problématique consistant à dire qu'il y avait une saturation des tournées et qu'il fallait augmenter leur nombre à Montereau. Nous avons fait faire une étude sérieuse par l'exploitant -je l'ai adressée au Maire de Montereau) qui démontre que les camions ne rentrent jamais pleins des tournées effectuées à Montereau. L'ajout de tournées coûterait 300 000 € par an pour des camions qui ne sont pas pleins.

Par ailleurs, on nous a expliqué que les Points d'apport volontaire étaient saturés, avec des photos montrant des sacs poubelles autour, preuve soi-disant qu'ils étaient saturés.

Nous avons fait une étude. Il s'avère que les Points d'apport volontaire sont ramassés deux à trois fois par semaine selon les cas et à chaque ramassage ils ne sont jamais pleins. En revanche, des gens ne font pas l'effort d'ouvrir le couvercle pour mettre leurs sacs dedans. Il y a un réflexe pavlovien selon lequel quand un sac poubelle est posé au pied, le suivant est déposé au pied du Point d'apport volontaire. Nous avons donc un problème de police et d'incivilité, mais pas un problème du SIRMOTOM. Je ne sais pas faire pour expliquer aux gens qu'ils doivent ouvrir le couvercle et jeter à l'intérieur.

Pour l'instant, nous n'avons pas détecté de Point d'apport volontaire qui serait saturé ou qui nécessiterait de faire plus de tournées car une étude précise montre qu'ils ne sont pas pleins.

Tout cela a donné lieu à des publications, des lettres recommandées... je vous passe les détails. On nous a envoyé des photos de bacs collectifs d'immeubles sur 132 adresses (des immeubles quasi exclusivement de l'Office HLM Confluence Habitat ou de la Mairie de Montereau). Ces bacs sont effectivement saturés, voire même débordent. C'est vrai. Je ne conteste pas cette réalité. Je suppose que dans nos 700 tonnes supplémentaires que nous retrouvons au global, il y a des gens qui jettent plus d'ordures étant chez eux et que cela peut saturer le bac collectif.

Quelle est la solution ?

Le gestionnaire de l'immeuble (qu'il s'agisse de la Mairie ou de l'Office) peut nous demander d'ajouter des bacs ou d'en mettre des plus grands, ou les deux à la fois.

Comme nous n'avons eu aucune demande de Confluence Habitat ni de la Mairie de Montereau pour ajouter des bacs, j'ai écrit en décembre 2020 à la Directrice générale de Confluence Habitat et en même temps au Directeur général de l'autre Office HLM de Montereau en leur indiquant que s'ils avaient des problèmes de saturation des bacs sortis par leurs concierges, de nous demander des bacs supplémentaires pour régler ce problème.

A ce stade, ni Confluence Habitat, ni la Ville de Montereau, ni l'autre bailleur social qui n'exprime pas de problème, ne nous ont demandé des bacs supplémentaires.

Je ne peux donc pas aller livrer des bacs supplémentaires si les propriétaires n'en font pas la demande ! Il faut bien qu'on ait un bon de livraison et qu'on sache à qui on a donné ces bacs.

J'ai répondu à nouveau. Je suis désolé de vous abreuver avec ce sujet, vous recevrez lundi le double de ma lettre. Dans ma réponse, j'ai indiqué tous les courriers que j'ai envoyés depuis six mois expliquant ce que je viens d'énoncer, en demandant au Maire de Montereau (Président de Confluence Habitat) de bien vouloir m'indiquer sur les 232 adresses quel type de bacs il veut en plus afin que le SIRMOTOM les lui fasse livrer gratuitement, dès qu'il formulera cette demande.

Nous en sommes là. Il y a derrière cela des relents politiques, en tout cas pas de ma part. C'est extraordinairement désagréable car c'est une accusation de nos rippers qui le prennent très mal alors qu'ils essaient de faire le maximum.

Il y a sans doute la volonté de mettre une forme d'incivisme de gens qui mettent leurs poubelles n'importe comment, qui sortent des bacs trop pleins en posant des sacs n'importe où et d'essayer de le faire porter sur le SIRMOTOM. Le SIRMOTOM n'est pas responsable, dans aucune des communes, de la propreté autour des Points d'apport volontaire ou de l'incivisme des gens. Ce n'est pas notre responsabilité. Nous ne savons pas faire. Il y a là une polémique qui s'engage sur cette question.

Nous allons répondre à nouveau.

Nous travaillons depuis 3 ou 4 ans sur des implantations de nouveaux Points d'apport volontaire qui pourraient régler d'ailleurs à Montereau une partie des problèmes car quand dans un quartier les bacs collectifs des immeubles sont trop importants, s'il y a des Points d'apport volontaire complémentaires cela peut inciter certains à se servir des deux. L'entreprise était prête, les crédits sont votés et celle-ci s'est vue refuser l'accès à la Ville de Montereau pour installer ses Points d'apport volontaire. Nous sommes dans une sorte de paradoxe qui consiste quelque part à créer des problèmes pour mieux les dénoncer.

Pour ne pas m'en mêler directement, j'ai missionné Michel MARTI pour qu'on puisse avancer sur ces questions.

Je voulais vous en informer. Pardon d'avoir été long, mais à partir du moment où vous avez reçu chacun un courrier, il est important que vous ayez les explications. Je parle sous la responsabilité de tous les membres du bureau, je pense que la bonne foi du SIRMOTOM n'est pas en cause dans cette affaire. Il serait complètement idiot d'essayer de mal faire à Montereau pour je ne sais quelle raison. On fait à Montereau comme on a toujours fait, y compris quand l'actuel Maire de Montereau présidait le SIRMOTOM, cela se passait exactement de cette façon sur ce sujet. J'espère que Confluence Habitat acceptera enfin de commander les bacs supplémentaires. Je comprends la problématique -j'ai été Président de Confluence Habitat- : il va falloir négocier avec les concierges qu'au lieu de sortir 6 bacs, ils en sortent 8 ou 10. Il va falloir trouver les locaux pour stocker ces bacs dans les communs des immeubles. Je comprends que ce soit compliqué, mais s'il y a plus de déchets, que faire d'autre ? C'est la problématique !

Si les gens produisent plus dans un immeuble, il faut bien avoir des bacs plus grands. Que cela pose un problème de stockage, de gestion des personnels, que les concierges n'aient pas envie de sortir deux bacs supplémentaires tous les matins et d'en nettoyer deux de plus, je peux le concevoir. Pour autant, le SIRMOTOM ne doit pas être accusé de quoi que ce soit sur ce sujet.

Avez-vous toutes les informations sur ce sujet ?

J'espère que nous ne parlerons plus jamais de cette affaire-là.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je vous remercie d'avoir été présents ce soir.

Nous nous retrouverons le 19 mars pour voter le budget et pour avancer sur tous nos projets.

Bonne soirée !

**La séance est levée à 19 H 40**